

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE

Autorisation environnementale

Installation soumise à autorisation administrative
au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement

Par arrêté préfectoral du 23 novembre 2020, modifié par l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2020, une enquête publique a été prescrite sur la demande d'autorisation environnementale présentée par l'EARL Frédéric LUX en vue d'obtenir auprès de la préfète du Bas-Rhin une autorisation environnementale pour un projet d'extension d'une activité d'élevage de poules pondeuses plein air existante sur le territoire de la commune de SCHNERSHEIM.

Conformément à l'article L.123-9 du code de l'environnement et à la décision motivée du commissaire enquêteur, l'enquête publique, initialement prévue du **lundi 04 janvier 2021 au lundi 15 février 2021 inclus**, est prolongée de 11 jours, **soit jusqu'au vendredi 26 février 2021 inclus**.

Durant la période de prolongation, les modalités d'organisation de l'enquête, de consultation du dossier d'enquête et celles concernant le dépôt des observations, prévues par l'arrêté du 23 novembre 2020, restent inchangées.

La Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné Monsieur Jean-Louis DEMAND, Commandant de police retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

Outre les permanences prévues par l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2020, le commissaire enquêteur tiendra une permanence supplémentaire à la mairie de SCHNERSHEIM pendant la période de prolongation :

- **le vendredi 26 février 2021 de 15 h 00 à 17 h 00.**

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête pourra être consulté par le public :

- sur support papier, à la mairie de SCHNERSHEIM, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- sur un poste informatique, à la mairie de SCHNERSHEIM, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à l'adresse électronique suivante : [Politiques publiques > Environnement, prévention des risques naturels et technologiques > ICPE - Installations classées pour la protection de l'environnement > Liste des ICPE soumises à autorisation > Communes SCHNERSHEIM sous la rubrique EARL Frédéric LUX;](#)

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet dans la mairie de SCHNERSHEIM aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.
- par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de SCHNERSHEIM, siège de l'enquête (2A, rue Principale 67370 SCHNERSHEIM)

- par voie électronique, à l'adresse mail dédiée : pref-enquetes-publiques@bas-rhin.gouv.fr en mentionnant comme objet « Enquête publique EARL Frédéric LUX à SCHNERSHEIM »

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou reçues par le commissaire enquêteur pendant les permanences prévues ci-dessous sont consultables au siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par le public au commissaire enquêteur sur l'adresse mail dédiée seront accessibles sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à la même adresse que celle citée supra pour le dossier.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, sur support papier, à la mairie de SCHNERSHEIM et à la préfecture du Bas-Rhin (bureau 103) et, par voie dématérialisée, sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin, cité ci-dessus, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations pourront être demandées auprès de Monsieur Frédéric LUX, responsable du projet (courriel : fredericlux@orange.fr).

Des informations relatives à l'enquête pourront être également consultées sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

* * *